



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale

Question au Gouvernement n° 4226

Texte de la question

STRATÉGIE VACCINALE

M. le président. La parole est à M. Meyer Habib.

M. Meyer Habib. Monsieur le Premier ministre, le groupe UDI-I a toujours eu à cœur de formuler nombre de propositions constructives pour anticiper la stratégie vaccinale et la gestion de cette terrible épidémie. En décembre 2020 déjà, nous suggérions d'anticiper les modalités de mise en place d'un passeport sanitaire sur la base du modèle israélien, synonyme de liberté retrouvée pour les personnes vaccinées – à l'époque sous vos critiques et quolibets.

M. Jean-Paul Lecoq. Ah, c'est vrai, la liberté en Israël...

M. Meyer Habib. Vous nous parliez de discrimination, maintenant vous y venez : mieux vaut tard que jamais. Dès le mois de mai, nous vous demandions d'autoriser la vaccination sur les lieux de vacances : vous l'avez fait, certes, mais seulement début juillet.

Soyons clairs, monsieur le Premier ministre : nous soutenons les mesures annoncées hier par le Président de la République...

M. Jean Castex, Premier ministre. C'est le principal !

M. Meyer Habib. ...mais nous regrettons le retard accumulé. Quand je vois sur les réseaux sociaux, à quelques jours de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv', des comparaisons immondes entre le pass sanitaire et la Shoah, je suis révolté. L'étoile jaune était un passeport pour la mort ; le pass sanitaire est un passeport pour la vie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-I, LaREM, Dem, Agir ens et LT.)*

Nous voulons aujourd'hui appeler votre attention sur deux points essentiels, en espérant que cette fois, nos alertes seront entendues. Premier point : la vaccination du personnel soignant - nous la demandions depuis des semaines, elle est indispensable, elle existe maintenant, mais l'école aussi doit être protégée : quelle logique y a-t-il à inciter à la vaccination des enfants et à ne pas obliger le personnel enseignant, qui les encadre, à le faire ? *(M. Jean-Christophe Lagarde applaudit.)*

Deuxièmement, bon nombre des 1,5 million de Français vivant hors de l'Union européenne sont vaccinés avec les mêmes vaccins que nous mais n'ont toujours pas le droit au pass sanitaire européen. Qu'ils doivent se soumettre à des tests PCR pour rentrer, soit, mais ils devront systématiquement se faire tester pour aller au restaurant, au cinéma, au théâtre et ailleurs : c'est totalement absurde ! Depuis le 1er juin, j'ai alerté le ministère de la santé à deux reprises sur cette rupture d'égalité devant la loi, sans obtenir de réponse. Monsieur le

Premier ministre, comment comptez-vous corriger cette injustice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Avant toute chose, nous nous félicitons de recevoir le soutien du groupe UDI-I à l'Assemblée nationale en faveur de l'ensemble des mesures qu'a annoncées le Président de la République et qu'il nous revient désormais de mettre en place pour la protection des Français.

Vous avez raison de souligner que le pass sanitaire est un pass pour la liberté. Au fond, j'ai envie de dire aux Français que s'ils sont vaccinés, leur vie ne changera pas puisque ce pass sanitaire nous permettra, si la situation sanitaire devait se dégrader, de ne plus confiner le pays. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons tous, et nous nous donnons tous les moyens, à un stade précoce de départ épidémique, d'une nouvelle vague potentielle, pour préserver l'ensemble des activités économiques, culturelles, sportives, sociales et éducatives pendant les semaines et les mois à venir.

On peut ne pas être d'accord avec la vaccination, et on peut avoir peur. Nous sommes aussi là pour lever les craintes et les professionnels de santé sont engagés à nos côtés pour expliquer pourquoi le vaccin protège, pourquoi il est un outil de prévention et pourquoi il ne sera jamais – j'insiste : jamais – une punition ni une sanction, bien au contraire.

M. Loïc Prud'homme. Quelle blague !

M. Olivier Véran, ministre. Mais l'outrance n'est pas acceptable. Vous avez raison de souligner qu'un certain nombre de personnes se livrent à des outrances absolument scandaleuses sur les réseaux sociaux et ailleurs, et je m'associe à votre condamnation.

Je répondrai rapidement et concrètement à vos deux questions. Pourquoi vacciner à l'hôpital et pas à l'école ? Les enfants, il est vrai, peuvent être contaminés au coronavirus, mais ils ne déclarent pas de formes graves ; leur vie n'est pas en danger lorsqu'ils sont contaminés.

M. Jean-Christophe Lagarde. Ils perdent des heures de cours !

M. Olivier Véran, ministre. En revanche, ils peuvent transmettre le virus. C'est pourquoi nous avons établi un protocole sanitaire et nous enjoignons les familles à faire vacciner leurs ados de douze à dix-sept ans – mais pas plus tôt, faute d'autorisation scientifique. Au contraire, à l'hôpital et dans les EHPAD, les gens sont très fragiles et il arrive que l'immunité liée à la vaccination ne les protège pas totalement ou pas suffisamment : c'est la grande différence.

À votre deuxième question je répondrai ceci : d'ici à la promulgation de la loi que vous aurez bientôt l'occasion de voter, nous aurons résolu le problème et tous les Français de l'étranger – ainsi que les touristes étrangers – justifiant qu'ils ont été vaccinés selon un schéma vaccinal complet pourront, lorsqu'ils reviennent sur le territoire national, bénéficier d'une équivalence et circuler comme les autres citoyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Agir ens et UDI-I.*)

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4226

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 juillet 2021](#)